

PROCÈS-VERBAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

26 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 juin,

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel LANDE, Maire**.

PRESENTS : MM. LANDE – TROUILLET – ANDRILLON – LELOUP – AVENEL – LEMBRÉ – BENARD – COLASSE – BEELDENS – LECOQ – BETTENCOURT – PINART – SAUVAGE.

ABSENTS : MM. LIAGRE – BLOT.

EXCUSÉS : MM. LIAGRE – BLOT.

POUVOIRS : Mme LIAGRE donne pouvoir à Mme LECOQ.
M. BLOT donne pouvoir à M. BETTENCOURT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. **M. BETTENCOURT** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2026,
- 2) CDC des Pays de L'AIGLE – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Travaux de voirie et réseaux divers,
- 3) Devis divers :
 - Panneau d'affichage lumineux,
 - Embellissement paysager sur monuments du bourg,
 - Achat de décorations de Noël,
- 4) Décisions modificatives de crédits budgétaires,
- 5) FDGDON – Prime à la capture,
- 6) Questions diverses,
- 7) Informations diverses.

Avant de commencer la séance de conseil, Monsieur le Maire informe de la présence de M. Guy MARTEL, vice-président de la CDC des Pays de L'AIGLE en charge de la voirie, afin d'évoquer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance de Conseil Municipal par l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2026.

Après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents à cette réunion, approuve ce compte rendu.***

2 – CDC DES PAYS DE L'AIGLE – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE – TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Intervention de M. Guy MARTEL, vice-président de la CDC des Pays de L'AIGLE en charge de la voirie.

La Communauté de communes du Pays de L'AIGLE a en charge par les compétences qu'elle exerce, la construction et l'entretien des trottoirs, parkings ou aires de stationnement, des chaussées constituant la voirie communale.

La CDC réalise ces travaux dans le cadre de son marché à bons de commandes attribué à la Société EUROVIA pour la période du 01 mai 2025 au 31 mai 2028. Pour des raisons de coordination de travaux, de synchronisation de divers intervenants, il s'avère judicieux que celle-ci soit pilote de l'ouvrage même pour les travaux relevant de la compétence communale. Après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal, par 15 voix, décide de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie et réseaux divers.***

3 – DEVIS DIVERS

❖ Panneau d'affichage lumineux

Monsieur ANDRILLON, Maire-adjoint, rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente séance de conseil, il avait été accepté le principe d'achat d'un panneau lumineux. Il est présenté un devis.

Montant TTC : 8 400,00€

Il est à noter que l'abonnement 4G s'élève à 180,00€ HT/an et la licence à 300,00€ HT/an.

Après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal décide, par 15 voix, de retenir le devis de l'entreprise LUMIPLAN pour l'achat d'un panneau d'affichage lumineux avec l'abonnement et la licence.***

Des devis concernant l'alimentation électrique du panneau ainsi que les travaux de tranchée vont être demandés.

❖ Embellissement paysager sur monuments du bourg

Madame LELOUP, Maire-adjoint, présente plusieurs devis relatifs à l'embellissement paysager de certains monuments. Il est présenté des devis concernant la fontaine, l'achat de bacs devant les commerces et l'implantation de jardinières. Le Conseil décide de revoir ces points ultérieurement.

Boîte à livres

Place de la Mairie

Après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal décide, par 15 voix, de retenir le devis de l'entreprise EMERY Paysages pour les travaux cités ci-dessus pour un montant de 893,23€ TTC.***

Monuments aux Morts

Après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal décide, par 15 voix, de retenir le devis de l'entreprise EMERY Paysages pour les travaux cités ci-dessus pour un montant de 2 459,40€ TTC.***

❖ Achat de décorations de Noël

Madame LELOUP, Maire-adjoint, présente plusieurs devis relatifs à l'achat de décorations de Noël, provenant de l'entreprise DECOLUM avec laquelle la commune a déjà travaillé.

Après présentation, le Conseil décide d'ajourner ce point et le présenter ultérieurement à une prochaine séance.

4 – DÉCISIONS MODIFICATIVES DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

❖ Panneau d'affichage lumineux

Dans le cadre de l'achat d'un panneau d'affichage lumineux, une décision modificative de crédits budgétaires est à voter afin de pouvoir réaliser et payer ces travaux.

Après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal, par 15 voix, approuve cette décision modificative de crédits budgétaires.***

❖ Embellissement paysager – Boîte à livres

Dans le cadre de l'embellissement paysager de la boîte à livres, une décision modificative de crédits budgétaires est à voter afin de pouvoir réaliser et payer ces travaux.

Après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal, par 15 voix, approuve cette décision modificative de crédits budgétaires.***

❖ Embellissement paysager – Monument aux morts

Dans le cadre de l'embellissement paysager du monument aux morts, une décision modificative de crédits budgétaires est à voter afin de pouvoir réaliser et payer ces travaux.

Après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal, par 15 voix, approuve cette décision modificative de crédits budgétaires.***

5 – FDGDON – PRIME À LA CAPTURE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du piégeur exerçant sur la commune. Il informe le conseil municipal de la possibilité de faire facturer à la commune la capture de renard sur notre territoire. Pour rappel, la commune subventionne la prise de rats, ragondins, rats musqués à hauteur de 6,00€ par queue.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, par 15 voix, accepte le principe de versement de 5,00€ par queue de renard au piégeur agréé de la commune.**

6 – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs points :

- Présence d'un chien divaguant à l'allée du Buat appartenant à un propriétaire de cette même rue. Il entre dans certaines cours. Un signalement et une procédure sont en cours auprès de la SPA.
- Création d'un collectif à l'allée du Buat relatif à l'activité de la société TPAM. Il informe de la réception ce jour en mairie d'un dossier relatif à l'activité de la société et d'une pétition sur les nuisances engendrées.
- Réception de fin de chantier effectuée sur les maisons locatives du bourg en travaux + demandes de devis en cours pour le reste des travaux à faire en lien avec M. Pamphile AVENEL.

Sylvie TROUILLET informe :

- Point sur les bons d'achat Noël : boucher 130 bons de 7€ donc 910€.
- Opération « nettoyons la nature » du 25 au 27 septembre 2026 – à voir si la commune participe – avec kit de nettoyage fourni par la société E. LECLERC. La commune participera.
- Dates à retenir :
 - 29.08.2026 : Messe à 18h00 pour la fête communale.
 - 28.11.2026 : Décorations de Noël.
 - 06.12.2026 : Repas des aînés.
 - 9.01.2027 : Vœux du Maire.

Michel COLASSE fait le rapport de l'assemblée générale du club SAM Football le 21 juin 2026 – Présentation de la fusion avec la commune. Le nouveau nom du club sera SAMS Football.

Elodie BENARD fait le compte rendu du Conseil d'Ecole du 22 juin 2026.

Damien PINART quitte la séance de conseil à 20h05.

8 – TOUR DE TABLE

Mathieu BETTENCOURT informe de sa présence à la commission Développement Durable organisée par la CDC le 06 juillet 2026.

Mickaël LEMBRÉ regrette le fait que les conseillers municipaux n'aient pas été informé du plan canicule pour contacter les personnes vulnérables. Il informe, de plus, qu'en tant que président des associations, il n'a pas été contacté pour l'assemblée générale de SAM football.

Monsieur le Maire lui répond que ces deux dossiers ont été gérés en urgence et qu'un tableau est en préparation afin de solliciter les élus pour les appels durant le plan canicule.

Annie LELOUP informe qu'elle a assisté aux réunions de mises en place des commissions tourisme et culture de la CDC des Pays de L'AIGLE et informe Adelaïde BEELDENS, sa suppléante, de la prochaine commission culture le 20 juillet 2026.

Jérôme ANDRILLON fait observer que le marché du mercredi n'accueille plus que le poissonnier.

Suite au point évoqué par Monsieur le Maire sur la création d'un collectif à l'allée du Buat et sur la pétition menée par Mme Sandrine BOUMAIZA, Adelaïde BEELDENS s'interroge sur le fait que les habitants ayant signé cette pétition soient informés des documents envoyés en Mairie et sur la teneur du dossier.

Mme BOUMAIZA présente à cette réunion et à qui Monsieur le Maire a donné la parole, répond que les signataires de la pétition ne sont pas encore informés de la teneur des documents envoyés en Mairie mais qu'elle doit le faire dans les prochains jours.

Sylvie TROUILLET informe qu'un plan canicule a été mis en place.

Séance levée à 20h40